

n° 84_2020DEL
Nomenclature n° 7152

Nombre de membres : 27
Présents : 25
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 045-214501736-20201228-84_2020DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mille vingt, se sont réunis à la salle Polyvalente, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents :

Mme Sophie HÉRON, M. David PIANTONE, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, Mme Valérie VILLERET, M. Jean-Pierre MISSERI, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Claudine BEGON, Mme Marielle LAMBERT, M. Denis ROUET, Mme Edwige CHOURAQUI, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Cédeline BLANCHON, Mme Laurence PELLÉ, Mme Cristina DRAGOMIR, M. Clément RIGAL, Melle Julie GOUSSU, Mme Christine LEFÈVRE, M. Alexandre RADIN, M. David BALANGÉ, M. Julien JEROME, M. Jérôme POITOU, M. Fabrice POUPET.

Absents excusés :

M. Maxime RYBARD procuration donnée à M. David PIANTONE,
Mme Josette GUILLEMIN procuration donnée à M. Alexandre RADIN.

Melle Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



84-2020DEL VOTE DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2020 - 2021

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur l'actualisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Compte tenu des évolutions tarifaires déjà pratiquées au cours du mandat précédent, du prix moyen aujourd'hui pratiqué, de la très faible inflation constatée en 2020 et des incertitudes économiques liées à la crise sanitaire, il est proposé de maintenir ces tarifs inchangés.

		2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	Proposition 2020 - 2021
Eau	Abonnement	34,94 €	34,94 €	34,94 €	34,94 €
	Consommation par m3	1,06 €	1,06 €	1,06 €	1,06 €
	Location de compteur ø15	9,48 €	9,48 €	9,48 €	9,48 €
	Location de compteur ø20	10,13 €	10,13 €	10,13 €	10,13 €
	Location de compteur ø30	19,69 €	19,69 €	19,69 €	19,69 €
	Location de compteur ø40	19,69 €	19,69 €	19,69 €	19,69 €
	Location de compteur ø60	19,69 €	19,69 €	19,69 €	19,69 €
	Location de compteur ø80	19,69 €	19,69 €	19,69 €	19,69 €
Assainissement	Abonnement	31,55 €	31,55 €	31,55 €	31,55 €
	Consommation par m3	1,92 €	1,92 €	1,92 €	1,92 €
PFAC : changement du mode de calcul					



n° 84_2020DEL
Nomenclature n° 7152

Nombre de membres : 27
Présents : 25
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 045-214501736-20201228-84_2020DEL-DE

		2017 - 2018	2018 - 2019	2019 - 2020	Proposition 2020 - 2021
Branchement simple (forfait)	de ø15 à ø20	1 942,50 €	1 942,50 €	1 942,50 €	1 942,50 €
	de ø30	2 136,75 €	2 136,75 €	2 136,75 €	2 136,75 €
	de ø40	2 352,00 €	2 352,00 €	2 352,00 €	2 352,00 €
	de ø60				
	de ø80				
Branchement multiple (forfait)	Uniquement envisageable pour des compteurs de diamètre 15 ou 20	2 331,00 €	2 331,00 €	2 331,00 €	2 331,00 €
		2 719,50 €	2 719,50 €	2 719,50 €	2 719,50 €
Changement compteur (en cas de gel ou destruction)	de ø15 à ø20	157,50 €	157,50 €	157,50 €	157,50 €
	de ø30	315,00 €	315,00 €	315,00 €	315,00 €
	de ø40	420,00 €	420,00 €	420,00 €	420,00 €
	de ø60	682,50 €	682,50 €	682,50 €	682,50 €
	de ø80	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
Déplacement compteur d'une propriété privée vers le domaine public (demande du propriétaire)		420,00 €	420,00 €	420,00 €	420,00 €
Contrôle des installations (test au colorant pour vérification du raccordement)		52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
Contrôle des puits, forage, récupération d'eau de pluie et frais de fermeture ou ouverture de compteur		52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
Pour information	Taxe pollution	0,23 €/m3	0,23 €/m3	0,23 €/m3	0,23 €/m3
	Taxe modernisation	0,18 €/m3	0,18 €/m3	0,18 €/m3	0,18 €/m3

Après avis favorable de la commission Administration finances du 15 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessus. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement restent inchangés jusqu'au 31 août 2021.

Adopté à la majorité
6 voix contre



Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :
Le Maire

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 18 décembre 2020
Le Maire,



Sophie HERON

